



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2022 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC**

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
LE BOURGET DU LAC
LE BOURGET DU LAC
BRISON-SAINT-INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
DRUMETTAZ-CLARAFOND

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Thibaut GUIGUE
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Julie NOVELLI
Nicolas MERCAT
Edouard SIMONIAN
Jean-Claude CROZE
Bruno MORIN
Nicolas JACQUIER

Départ après la 3^{ème} délibération

Départ avant la 1^{ère} délibération

Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER

ENTRELACS
MERY
MOTZ
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Jean-François BRAISSAND
Nathalie FONTAINE
Daniel CLERC
Jacques CURTILLET
Bruno CROUZEVIALLE
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Louis ALLARD
Gérard DILLENSCHNEIDER
Brigitte TOUGNE-PICAZO
Jean-Claude LOISEAU
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Départ avant la 1^{ère} délibération

Absents excusés :

MOUXY

Laurent FILIPPI

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 octobre 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 11 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 22 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2022
Exécutoire le : 15 NOV. 2022
Publiée le : 15 NOV. 2022
Visée le : 15 NOV. 2022

MARCHES PUBLICS

Marché n°2022-31 : Fourniture et développement d'une solution de gestion des données d'autosurveillance - Attribution

Monsieur le Président rappelle le projet de se doter, pour le service des eaux, d'un outil externalisé de collecte, de gestion, d'analyse, d'agrégation et de mise à disposition des données issues des systèmes eau potable et assainissement de l'ensemble du territoire de Grand Lac.

L'objectif de ce projet est de moderniser les méthodes de travail, en fiabilisant la collecte, l'analyse et le traitement des données issues des équipements et capteurs présents sur les ouvrages, mais également de garantir une propriété de ces données sans tenir compte des modes de gestion (régie, prestation de service ou délégation de service public).

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande avec un maximum annuel de 100 000 € HT. La durée de l'accord cadre est d'un an renouvelable éventuellement trois fois.

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article R.2122-3-3° du Code de la commande publique, ce marché est conclu sans publicité ni mise en concurrence préalable pour des raisons techniques : CALASYS est en effet le seul opérateur à pouvoir répondre aux besoins du service des eaux avec sa solution « Diagbox ».

La date de remise des plis a été fixée au 11 octobre 2022 à 12h00 au plus tard.

Au regard de l'offre remise par la société CALASYS, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 octobre 2022, donne une suite favorable et propose de retenir l'offre de la société CALASYS pour un montant estimé sur 4 ans de 264 296,50 € HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits, inscrits au budget, seront imputés sur la section d'investissement au programme d'assainissement et eau potable. Une demande de subvention sera adressée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ainsi qu'au Département de la Savoie.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec l'entreprise indiquée ainsi que toutes les pièces afférentes.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 21
- Présents et représentés : 22
- Votants : 22
- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 8 novembre 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2022-31 : Fourniture et développement d'une solution de gestion des données d'autosurveillance - Attribution

Date de transmission de l'acte : 15/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 15/11/2022

Numéro de l'acte : d4341 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20221108-d4341-DE

Date de décision : 08/11/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)